

## PROGRAMME DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE-TUNISIE 2007-2013

### PROJET : Tissu Associatif et TRAnsfert de Connaissances - TATRAC 2AS3.2/008

### AVIS PUBLIC DE SELECTION D'UN EXPERT EXTERNE

#### Etant donné que

Le 26 Octobre 2012, sur le site web « <http://www.italietunisie.eu> » et sur les autres sites de référence du programme de coopération transfrontalière Italie-Tunisie, a été publié, dans sa version intégrale, le deuxième appel restreint à projets standard, dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) 2007-2013. Et dans le cadre de la Convention de Financement relative au programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie signée entre la Commission européenne et la République Tunisienne ;

#### Etant donné que

L'Agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique –ANPR en partenariat avec :

1. l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Nabeul –ISBAN Tunisie,
  2. l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis ; Tunisie,
  3. La Société de Gestion de la Vallée d'Ippari SOGEVI ; Ragusa, Italie,
  4. Le Centre d'Etudes et d'Initiatives Européennes ; Palerme, Italie,
  5. L'Université de Catania, Département Génie Industriel UNICT, Catania, Italie
  6. L'Institut Supérieur d'Histoire de la Tunisie Contemporaine, Tunis, Tunisie,
- ont présenté une proposition d'un projet qui a été retenu par l'Autorité de Gestion Commune (AGC)

Le projet Tissu Associatif et TRAnsfert de Connaissances –TATRAC, consiste à renforcer le processus de valorisation des résultats de la recherche scientifique par l'intégration du tissu associatif. TATRAC réunit des acteurs divers et variés (universités, associations et agences de développement et de promotion), en Tunisie et en Sicile, pour sélectionner, sensibiliser, former et



accompagner les associations sélectionnées dans la mise en œuvre d'un projet de transfert de connaissances, de technologies ou de bonnes pratiques vers les acteurs socio-économiques

Lors de la phase d'implémentation du projet TATRAC, Le bénéficiaire a prévu la sélection d'un expert pour la formation et l'assistance dans le domaine de gestion financière et la rédaction du rapport final des projets européens.

## **ANNONCE**

### **Art. 1 – Objet de l'annonce**

L'Agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique –ANPR (organisme demandeur), avec le présent avis public, envisage la sélectionner d'un expert pour la formation et l'assistance dans la préparation du rapport final, en particulier financier, et ce par une formation des services financiers du bénéficiaire ainsi que ceux des trois partenaires tunisiens du projet TATRAC.

### **Art. 2 – Objet du service et procédures de réalisation**

Pour la réalisation des activités de formation prévues, auprès des services financiers du bénéficiaire du projet TATRAC et des ses partenaires en Tunisie, l'expert doit effectuer sa mission en pleine autonomie pour un total de 35 heures et ce avant le 30 juin 2016, terme légal de la fin des activités du projet.

Le contenu de la formation porte sur les aspects suivants :

-  L'éligibilité des dépenses ;
-  Assistance à la préparation des rapports financiers (Annexe VI)
-  Assistance à la vérification des dépenses (Annexe VII)
-  Préparation pour un éventuel contrôle 7 ans après la clôture.

### **Art. 3 – honoraire et modalités de paiement**

Les honoraires hors TVA du mandat, pour toute la formation, seront de Quatre Mille Euros (4000 €), imputés sur le budget de l'ANPR, rubrique services sous-traités, ligne 6.1 : Experts externes.

La rémunération du dit montant hors TVA sera réalisée en une seule tranche suite à la présentation d'un rapport d'activité et d'une facture.



#### **Art.4 – Durée de la formation**

La durée de la formation est de 35 H

#### **Art.5 – Conditions**

Afin de participer à la sélection, l'expert doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

Conditions Générales:

1. Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible dans le cadre du programme Transfrontalier Italie-Tunisie 2007-2013.
2. Bonne connaissance du programme de coopération transfrontalière Italie-Tunisie 2007-2013
3. Diplôme en Sciences Economiques ou équivalent, Diplôme Brevet de Technicien Supérieur (BTS) obtenu dans une Université /Ecole Supérieure tunisienne ou étrangère et qui soit reconnu en Tunisie.
4. Expérience démontrée dans la gestion des projets de coopération européenne et internationale d'au moins dix ans précédents la publication de cette annonce publique.
5. Participation à des cours de formations dans le domaine de la coopération d'aux moins 100h avant le lancement de cet appel.
6. Avoir une attestation qualifiante en tant que Project Manager d'au moins deux années précédentes à la publication de cette annonce.

Sous réserve du bénéficiaire, le candidat devra produire la documentation et démontrer la validité des conditions professionnelles demandées;

#### **Art.6 – Procédures et critères de sélection**

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 7 et 8, seront examinées par une commission nommée par le bénéficiaire.

Seulement les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admis à la sélection.

La Commission évaluera les curricula CV des candidats et attribuera une ponctuation selon les critères suivants:



<b>Critères de Sélection</b>	<b>Score par critères</b>
Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible dans le cadre du programme Transfrontalier Italie-Tunisie 2007-2013.	2
Bonne connaissance du programme de coopération transfrontalière Italie-Tunisie 2007-2013 ayant des contrats de collaboration dans le cadre du programme IEVP 2007-2013	2 points par projet pour un maximum de 8 points
Diplôme en Sciences Economiques ou équivalent, Diplôme Brevet de Technicien Supérieur (BTS) obtenu dans une Université /Ecole Supérieure tunisienne ou étrangère et qui soit reconnu en Tunisie.	2
Expérience démontrée dans la gestion des projets de coopération européenne et internationale d'au moins dix ans précédents la publication de cette annonce.	5
Participation à des cours de formations dans le domaine de la coopération d'aux moins 100h avant le lancement de cet appel.	4
Avoir une attestation qualifiante en tant que Project Manager d'au moins deux années précédentes à la publication de cette annonce.	4
<b>Total des points</b>	<b>25</b>

Une Commission compétente sera responsable de rédiger la liste des candidats qui ne seront pas admis, avec une mention à propos de la raison de l'exclusion, et le classement des candidats admis avec les ponctuations relatives.

#### **Art. 7 – Présentation des candidatures**

Les experts intéressés devront envoyer leur demande (voir art.8) par e-mail ou par courrier à L'Agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique –ANPR, avant le :

**Lundi 20 Juin 2016 à 14.00 heures (heure locale)**

Agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique –ANPR 6, rue Ibn Al-JAZZAR,  
1002, Tunis, TUNISIE.

E-mail : [abdelhamidabidi@yahoo.fr](mailto:abdelhamidabidi@yahoo.fr)



## **Art. 8 – Candidature et documentation nécessaire**

Pour qu'elle soit admissible, la candidature devra être signée par l'expert et devra être accompagnée par la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les candidats devront déclarer, sous leur responsabilité, de remplir les conditions générales et professionnelles détaillées dans l'article 5 et annexer la documentation suivante:

1. Demande de candidature.
2. Curriculum Vitae. ;
3. Certificats et diplômes qualifiants le candidat à ce genre de mission ;

Dans le cas où le bénéficiaire reçoit une seule candidature qui répond aux conditions générales et professionnelles il peut procéder à la sélection.

N.B : Seul(e)s les candidats(e)s retenu(e)s pour entretien seront contacté(e)s.

Fait à Tunis, le lundi 6 Juin 2016

M. Abdelhamid ABIDI

Coordinateur du projet TATRAC

*Abdelhamid ABIDI*  
Coordinateur Projet  
TATRAC

